



PRÉFET DU HAUT-RHIN

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE Passé en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

ACTE D'ENGAGEMENT

Prestations de déménagement

Prestations courantes de déménagement
(marché à bons de commande)

Article 1 : Identifiants

1.1 Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR Cedex

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché, représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

1.3 Objet du marché

Le présent marché a pour objet des prestations de déménagement concernant la préfecture et les sous-préfectures du Haut-Rhin.

Le marché est exécuté par l'émission de bons de commande (2° de l'article R.2191-19 du code de la commande publique) mono-attributaire avec minimum et maximum.

Le montant minimum annuel est de 1 500 € HT et le montant maximum annuel est de 15 000 € HT.

1.4 Personne habilitée à donner des renseignements

Pour la partie technique :

Mme Sonia BEUZON
Tél : 03 89 29 20 83
sonia.beuzon@haut-rhin.gouv.fr

Pour la partie administrative :

Mme Maryse GRONDIN
Tél : 03 89 29 20 85
maryse.grondin@haut-rhin.gouv.fr

1.5 Désignation du comptable assignataire

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques du Grand-Est
4 place de la République
67070 STRASBOURG Cedex

1.6 Modalités de facturation

Les factures sont envoyées de façon dématérialisée, via le portail Chorus Pro, <https://www.-chorus-pro.gouv.fr>, en référençant le numéro d'engagement juridique (EJ) du marché et le code service exécutant suivant : FAC0000067.

Article 2 : Contractant

2.1 Nom, prénom et qualité du signataire

2.2 Adresse professionnelle et téléphone

✳ **agissant pour le compte de la société** (indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) ;

N° d' identité SIRET ou SIREN :

Inscription au registre du commerce et des sociétés : N°

ou

Inscription au registre des métiers : N°

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies et au prix indiqué et celles du CCP.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par la lettre de la consultation.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas, ou que ladite société ne tombe pas, sous le coup de l'interdiction découlant des articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique.

Article 3 : Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

Le montant annuel des commandes est défini comme suit :

Seuil minimum	1 500 € HT
Seuil maximum	15 000 € HT

Article 4 : Paiement

4.1 Compte à créditer

Numéro de compte

Banque

Adresse

Code banque :

Code guichet :

Clé RIB

4.2 Délai de paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours conformément à l'article L.2192-10 du code de la commande publique.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires et donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les conditions réglementaires en vigueur au bénéfice du titulaire et éventuellement des sous-traitants payés directement.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception par le maître d'ouvrage de la demande de paiement. Cette demande ne peut intervenir antérieurement à la décision de réception par le maître d'ouvrage consécutive aux opérations de vérification (cf CCP).

La demande de paiement sera présentée après exécution de chaque commande. Le titulaire joindra à ses demandes de paiement un exemplaire du bon de commande correspondant.

4.3 Avance

Elle peut être accordée conformément aux dispositions de l'article R.2191-3 du code de la commande publique.

Je renonce au bénéfice de l'avance.

OUI

NON

Fait en un seul original

Lu et approuvé
(mention à reproduire à la main)

Fait en un seul exemplaire
A Colmar, le

Le candidat
(cachet, date et signature)

Le pouvoir adjudicateur
(cachet, date et signature)

L'offre est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la case correspondante)

- Annexe n°1 relative à la présentation d'un sous-traitant (*formulaire DC4*) ;
- Annexe n°2 à la désignation et répartition des co-traitants en cas de groupement ;
- Autres annexes (*à préciser*) :

Date d'effet du marché

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception, coller l'avis de réception postal daté et signé par le titulaire

ANNEXE 1

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

■ Personne habilitée à donner les renseignements

Pour la partie technique :

Pour la partie administrative :

Mme Sonia BEUZON
Tél : 03 89 29 20 83
sonia.beuzon@haut-rhin.gouv.fr

Mme Maryse GRONDIN
Tél : 03 89 29 20 85
maryse.grondin@haut-rhin.gouv.fr

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

Le présent marché a pour objet des prestations de déménagement concernant la préfecture et les sous-préfectures du Haut-Rhin.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant)*

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article R.2193-1 et suivants)* :
(Cocher la case correspondante.) NON OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

■ Nature des prestations sous-traitées :

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

■ Modalités de variation des prix :

Elles sont fixées à l'article 13 du CCP.

G - Conditions de paiement

■ Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Chiffre d'affaires global réalisé sur les trois derniers exercices disponibles
- Liste des principaux contrats similaires exécutés les trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Liste des moyens matériels et humains
- les certificats de qualifications professionnelles et les certificats de qualité

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) **Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) **Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) **Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R.2193-22 du code de la commande publique, en produisant en annexe du présent document :

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article R.2193-8 du code de la commande publique qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A _____, le

A _____, le

Le sous-traitant :
Cachet, signature

Le candidat ou le titulaire :
Cachet, signature

Le représentant du pouvoir adjudicateur compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A _____, le

Cachet, signature

ANNEXE 2

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

DESIGNATION DE L'ENTRE- PRISE	PRESTATIONS CONCERNEES	MONTANT € HT	TAUX TVA	MONTANT € TTC
Dénomination sociale SIRET ADRESSE				
	TOTAUX			

Lu et approuvé
(mention à reproduire à la main)

Fait en un seul exemplaire
A Colmar, le

Le candidat
(cachet, date et signature)

Le pouvoir adjudicateur
(cachet, date et signature)

